

Communiqué de Mme Florence CAYLA Présidente du SYDOM Aveyron

Une grande victoire pour l'Unité de valorisation des déchets ménagers KEREA avec le rejet des recours par la Cour Administrative d'Appel de Toulouse !

Par deux arrêts rendus le 5 décembre dernier, la Cour administrative d'appel de Toulouse a rejeté intégralement les requêtes portées par l'association ADEBA et consorts contre le permis de construire et l'autorisation environnementale délivrés par les services préfectoraux de l'Aveyron à la société SOLENA, délégataire du SYDOM Aveyron, en vue de la réalisation et de l'exploitation du pôle multi-filières de valorisation et de traitement des déchets non dangereux KEREA.

Le SYDOM Aveyron se félicite de cette décision, après un débat juridique intense, qui confirme une nouvelle fois le caractère d'intérêt général de l'installation et la légalité de toutes les procédures engagées pour sa mise en œuvre.

Concernant l'autorisation d'exploiter, il est à noter que la Cour a souligné l'engagement du SYDOM dans la mise en œuvre du tri à la source des biodéchets sur le territoire aveyronnais, selon un scénario mixte combinant le compostage de proximité et la mise en place d'un système de collecte « bi-flux » en sacs orange pour les biodéchets, satisfaisant ainsi à ses obligations et justifiant la solution de traitement retenue.

La Cour a ainsi rappelé « 25. [...] *Eu égard à la politique de déploiement du tri à la source des biodéchets ainsi mise en œuvre par le syndicat intervenant et au vu de l'état d'avancement de cette démarche à la date du présent arrêt, ledit syndicat doit être regardé comme respectant la généralisation du tri à la source des biodéchets au sens et pour l'application des dispositions de la deuxième phrase du seizième alinéa du 1 de l'article L. 541-1 du code de l'environnement. Par suite, l'autorisation contestée ne procède ni d'une erreur de fait ni d'une erreur de droit au regard des dispositions de cette phrase* »

Décidés à l'unanimité des élus du comité syndical du SYDOM Aveyron, les travaux peuvent donc se poursuivre en toute sérénité avec une mise en service programmée en avril 2026, ce qui permettra aux aveyronnais de disposer d'une solution durable de valorisation et de traitement des déchets sur leur territoire.

Grâce à la complémentarité des outils développés, KEREA permettra de porter à 70 % le taux de valorisation des déchets et de poursuivre, grâce au déploiement d'une filière dédiée, la généralisation du tri à la source des biodéchets en sacs orange à toutes les collectivités. Seuls 30 % de déchets ultimes resteront à enfouir.

Le SYDOM Aveyron se trouve ainsi conforté dans ses choix en faveur de solutions performantes tournées vers la valorisation des déchets, contribuant ainsi de manière active à la préservation et l'amélioration de l'environnement pour tous les aveyronnais.

Contact presse : Laurie FERNANDEZ – Responsable Communication - 05.65.68.34.49

